
AVIS DE JUGEMENT FINAL

Cet avis est destiné aux personnes qui sont membres de l'action collective que Rudy Caufriez et Matteo Marasco ont intentée contre le Festival Métropolitain pour la Musique Urbaine dans le dossier de la Cour supérieure du district de Montréal portant le numéro **500-06-000980-199** :

Groupe principal

Tous les consommateurs québécois qui ont acheté un billet (*Passe Weekend – Admission Générale* ou *Gold VIP*) par l'entremise du site internet metrometro.electrostub.com pour le Festival Metro Metro devant avoir lieu les 18 et 19 mai 2019;

Sous-groupe « frais additionnels »

Tous les consommateurs québécois qui ont acheté un billet par l'entremise du site internet metrometro.electrostub.com pour le Festival Metro Metro devant avoir lieu les 18 et 19 mai 2019 et qui ont dû obligatoirement déboursier un montant supplémentaire pour des frais de service et de livraison;

Sous-groupe « prix augmenté »

Tous les consommateurs québécois qui ont acheté un billet par l'entremise du site internet metrometro.electrostub.com pour le Festival Metro Metro devant avoir lieu les 18 et 19 mai 2019 et qui ont payé un prix supérieur au prix initial affiché de 170 \$;

PRENEZ AVIS que le 15 janvier 2020, la Cour supérieure a approuvé la Transaction que les parties ont conclue pour régler l'action collective.

RÉSUMÉ DE L'ENTENTE

L'entente prévoit le paiement, sans aveu de responsabilité, d'un montant de **20 \$** par Passe Week-end acheté au prix affiché de 170 \$ et de **35 \$** par Passe VIP acheté au prix affiché de 300 \$.

REMBOURSEMENT

Si vous êtes membre du groupe et que vous avez acheté une Passe Week-end au prix affiché de 170 \$ ou une Passe VIP au prix affiché de 300 \$, vous recevrez automatiquement le paiement indiqué ci-haut. **Vous n'avez aucune mesure à prendre.**

Le Défendeur procédera au remboursement aux membres du groupe dans les dix (10) jours suivant le jugement de la Cour supérieure selon le mode de paiement utilisé lors de l'achat de billets.

Si le mode de paiement utilisé lors de l'achat des billets a changé, le Défendeur vous transmettra un chèque qui sera envoyé à l'adresse postale que vous avez fournie lors de l'achat de vos billets.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec les avocats du groupe:

Lambert Avocat Inc.

M^e Jimmy Ernst Jr. Laguë Lambert

Courriel : jlambert@lambertavocatinc.com

Téléphone : (514) 526-2378

En cas de divergence entre le présent avis et l'Entente de Règlement, c'est l'Entente de Règlement qui prévaut.

La publication de cet avis a été autorisée par la Cour supérieure du Québec.